

La CPAM des Flandres vous informe

Du nouveau sur votre compte ameli

Rendez-vous sur
 **ameli.fr**
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Afin de protéger vos données personnelles, les modalités d'accès et d'utilisation du compte ameli évoluent.

En effet, il est désormais obligatoire de :

- Saisir une adresse e-mail **unique** et **personnelle** ;
- **Valider** cette adresse e-mail.

Votre compte ameli n'est associé à aucune adresse e-mail ?

Si cela était possible au lancement du compte ameli, aujourd'hui, renseigner une adresse **e-mail valide** est **obligatoire** pour créer un compte ameli.

L'adresse e-mail utilisée pour la création de votre compte ameli est associée à un ou plusieurs autre(s) compte(s) ?

Vous êtes invité à modifier votre adresse e-mail **dès que possible**. C'est très simple et rapide.

Connectez-vous à votre compte ameli. Cliquez sur l'onglet « Mes informations » puis « Email ». Saisissez votre adresse e-mail actuelle. Entrez puis confirmez votre nouvelle adresse e-mail **QUE VOUS CONSULTEZ REGULIEREMENT, unique et personnelle**.

Un contrôle de sécurité vérifie alors que l'adresse e-mail saisie est bien unique...

Suite à ce changement, vous recevez un e-mail de confirmation à cette adresse.

Vous devez alors cliquer sur le lien pour **valider** votre nouvelle adresse e-mail et ainsi profiter de tous les services de votre compte ameli.

...Si l'adresse e-mail saisie est déjà associée à un compte ameli, un message d'information vous demande d'en saisir une nouvelle.

Vous avez déjà ouvert un compte ameli mais votre adresse e-mail n'a jamais été validée ?

Vous n'avez pas accès à la totalité des services de votre compte. Un message vous demande de **valider** votre adresse e-mail pour accéder à l'ensemble des services du compte.

C'est pratique : en validant votre adresse e-mail, vous acceptez de recevoir, dans la messagerie de votre compte ameli, tout ou partie des courriers et messages de l'Assurance Maladie. Un avis de dépôt vous est adressé sur votre boîte e-mail personnelle lorsqu'un courrier dématérialisé ou un message est déposé dans la messagerie de votre compte ameli.

PENSEZ A CONSULTER VOS E-MAILS ET LA MESSAGERIE DE VOTRE COMPTE AMELI REGULIEREMENT.

Pensez-y : pour autoriser l'Assurance Maladie à vous envoyer des informations par e-mail, cliquez sur la rubrique « Mes informations » de votre compte ameli.

Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr

